

**OSE IMMUNOTHERAPEUTICS**  
Société anonyme  
au capital social de 4.712.022,20 euros  
Siège social : 22, boulevard Benoni Goullin, 44200 Nantes  
479 457 715 RCS Nantes

(la « Société »)

---

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE**

**DU 24 JUIN 2026**

Chers actionnaires,

Vous avez été informés que le conseil d'administration a décidé d'ajouter à l'ordre du jour de l'assemblée générale à caractère mixte qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10 heures, dans les locaux du cabinet Jones Day, 2 rue Saint Florentin, 75001 Paris, le point suivant :

- situation de la Société (procédure d'alerte dans le cadre de la mission dévolue aux commissaires aux comptes au titre de l'article L.234-1 du code de commerce).

En conséquence, il a été ajouté une résolution supplémentaire libellée comme suit :

**Quarante-deuxième résolution**

*Situation de la Société – Procédure d'alerte dans le cadre de la mission dévolue aux commissaires aux comptes au titre de l'article L.234-1 du code de commerce*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 234-1 du code de commerce,

**prend acte** des faits mentionnés dans ledit rapport, et

connaissance prise du rapport complémentaire du conseil d'administration relatif à la présente résolution,

**prend acte** des réponses apportées par le conseil d'administration de la Société aux faits relevés par les commissaires aux comptes en vue d'assurer la continuité d'exploitation de la Société.

**Situation de la Société – Procédure d'alerte dans le cadre de la mission dévolue aux commissaires aux comptes au titre de l'article L.234-1 du code de commerce** (*quarante-deuxième résolution*)

Nous vous invitons à délibérer sur les faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la Société, tels que relevés par le collègue des commissaires aux comptes de la Société.

Ces faits, tels qu'exposés par les commissaires aux comptes dans leur rapport, reposent principalement sur le fait que la Société estime être actuellement financée jusqu'à fin décembre 2026 et ne dispose pas, à la date du présent rapport, d'une trésorerie suffisante pour financer l'ensemble de ses activités sur un horizon de douze mois.

La Société rappelle que, après avoir annoncé son nouveau plan stratégique à 3 ans visant à concentrer ses

ressources autour de ses deux principaux actifs cliniques – lusvertikimab dans les maladies inflammatoires de l'intestin et Tedopi dans le cancer du poumon – elle a initié, début 2026, un programme de *roadshows* à destination des investisseurs institutionnels spécialisés dans la Santé et investissant à long terme, aux Etats-Unis et en Europe.

Ce programme a pour objectif de familiariser avec la Société les investisseurs institutionnels, qui n'ont été que très peu sollicités depuis l'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris en 2015, dans la perspective d'une possible opération de financement.

Au-delà des fonds recherchés dans le cadre de cette possible opération, l'objectif de la Société est également d'identifier un ou plusieurs actionnaires de référence susceptibles de l'accompagner dans la mise en œuvre de son plan à 3 ans, et sur les prochaines étapes à plus long terme.

Les délégations de compétence financières proposées dans les résolutions de cette Assemblée générale permettraient la mise en œuvre d'une telle opération.

Ainsi que précisé dans le communiqué du 28 mai 2026, la Société entend recourir au financement relais flexible en fonds propres mis en place avec IRIS, dans l'attente d'un possible nouveau financement qui permettrait d'étendre son horizon de trésorerie au-delà de fin décembre 2026. A cet effet, la Société poursuivra son programme de *roadshow* auprès des investisseurs institutionnels aux Etats-Unis, en Europe et dans d'autres régions et continuera d'explorer d'autres options complémentaires, notamment de nouveaux partenariats stratégiques sur ses actifs propriétaires et une restructuration de sa dette existante, ainsi que des paiements d'étape issus des partenariats en cours.

Nous vous invitons en conséquence à prendre acte des réponses ainsi apportées par le conseil d'administration de la Société aux faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la Société, tels que relevés par le collège des commissaires aux comptes de la Société.

Le conseil d'administration